REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2026
19h15

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2026

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Délibération portant création d'un emploi permanent d'ATSEM

Madame la Maire présente la situation relative au remplacement de Dominique ABECK, dont le départ à la retraite est prévu au 1er octobre 2026.

En l'absence de fermeture de classe, les deux sites scolaires sont maintenus. Compte tenu de leur éloignement, le fonctionnement des deux écoles nécessite le maintien de deux postes d'ATSEM.

Une fiche de recrutement avait initialement été publiée pour un poste correspondant à 27 heures hebdomadaires, soit le volume horaire du poste d'ATSEM.

Lors de la préparation du contrat, le Centre de gestion a toutefois indiqué que le recrutement ne pouvait pas être effectué sur le grade d'adjoint technique territorial, comme cela avait été envisagé, mais devait obligatoirement être réalisé sur le grade d'**ATSEM principal de 2e classe**.

Cette évolution nécessite donc une actualisation de la délibération précédemment prise :

- Modification du tableau des effectifs ;
- Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2e classe à 27 heures hebdomadaires ;
- Nouvelle publication de l'offre de recrutement correspondant au grade requis ;
- Information et réponse aux nouvelles candidatures reçues ;
- Établissement du nouveau contrat.

Madame la Maire précise la situation indiciaire actuelle des agents concernés :

- 3 agents sont actuellement rémunérés sur la grille du grade d'adjoint technique principal de 2e classe ;
- 1agent est rémunéré sur la grille du grade d'adjoint technique territorial.

À échelon et temps de travail identiques, les grilles indiciaires peuvent donc entraîner des différences de rémunération.

Il est proposé qu'une réunion de travail soit organisée afin d'étudier la situation des rémunérations des différents agents de la commune et les marges de manœuvre possibles, en lien avec le Centre de gestion et les services de la trésorerie.

Délibération portant sur le tableau des effectifs

Madame la Maire indique que la création de ce poste nécessite une modification du tableau des effectifs, soumise à la délibération du Conseil. Elle propose d'y intégrer également la mise à jour des postes liés au secrétariat de mairie.

Poste de secrétaire de mairie :

- Suppression des 20 heures ainsi que des 3 heures de Céline BOISSERY sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1re classe ;
- Maintien, pour l'année 2026, des 3 heures de Céline BOISSERY sur le grade de rédacteur ;
- Maintien du poste d'Hayet ALLALOUCHE sur le grade d'adjoint administratif territorial de 2e classe, à raison de 20 heures hebdomadaires.

Postes d'ATSEM :

- Maintien du poste de Séverine FICHTER sur le grade d'adjoint technique territorial, à raison de 27 heures hebdomadaires ;
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2e classe, à raison de 27 heures hebdomadaires.

Les horaires de travail des ATSEM seront arrêtés après concertation avec l'équipe enseignante, les besoins du service et les agents concernés, dans la limite de 27 heures hebdomadaire annualisées.

Filière technique :

- Maintien des postes de Jérémy LECONTE et de Franck SULTAN sur le grade d'adjoint technique principal de 1re classe, à 35 heures hebdomadaires ;
- Maintien du poste d'adjoint technique principal de 2e classe, destiné aux remplacements et besoins ponctuels, à raison de 1 h 30 hebdomadaire.

Accompagnatrice scolaire :

- Maintien du poste d'adjoint technique territorial à raison de 9 heures hebdomadaires.

Comptes rendus des commissions, groupes de travail et représentations extérieures

DICRIM

Madame la Maire rappelle que le DICRIM est un document obligatoire destiné à informer les habitants sur les risques majeurs susceptibles de concerner la commune.

Le document sera distribué aux habitants au cours du mois de septembre.

Recrutement

- **ATSEM**

De nombreuses candidatures ont été reçues et une réponse a été apportée à chacune d'entre elles.

La phase de recrutement est désormais réalisée. Une candidate a été sélectionnée et son recrutement a été validé en concertation avec les enseignantes et l'ATSEM actuellement en poste pour l'année scolaire 2026-2027.

La demande de Séverine FICHTER de travailler sur le site de Beauchery a également été prise en compte et l'organisation est désormais arrêtée.

- **Transport scolaire**

Le recrutement d'un accompagnateur pour le transport scolaire s'est révélé difficile en raison des contraintes du poste. Deux étudiants de la commune ont candidaté : le premier assurera la mission jusqu'à son affectation en service civique, puis la seconde prendra le relais. Une période d'essai permettra de vérifier que l'encadrement des enfants pendant les trajets scolaires se déroule dans de bonnes conditions.

Il conviendra néanmoins d'anticiper le remplacement ponctuel lors des périodes de stages professionnels obligatoires.

Travaux sur la route de la Fontaine

Après vérification par le syndicat d'eau S2E que le problème ne relevait pas de leurs compétences, la commune prend en charge les travaux nécessaires . Plusieurs entreprises ont été contactées et l'entreprise PAGOT a présenté un devis comprenant l'ensemble des prestations nécessaires. Madame la Maire a donc retenu cette entreprise. La reprise du bitume a toutefois été retirée du devis afin d'être intégrée à de futurs travaux de voirie.

Poteaux devant l'école de Beauchery et interphones

Poteaux

La commande des poteaux est passée. Toutefois, en raison de la fermeture estivale du fournisseur et des délais d'acheminement, leur livraison est attendue pour octobre seulement.

Dans l'attente de leur installation, les barrières Vauban devront donc être remises en place à la rentrée.

La signalétique obligatoire aux abords des écoles, notamment les panneaux d'interdiction de stationner, d'interdiction de fumer et la signalétique relative au dispositif Vigipirate sera apposée la veille de la rentrée.

Visiophone

Afin de s'assurer de l'adéquation du matériel aux besoins de la commune, Madame la Maire a sollicité l'électricien ayant réalisé l'installation de l'interphone du site de Saint-Martin.

Celui-ci étant actuellement en congés, le dossier sera poursuivi dès son retour.

Rafraîchisseurs

À la demande des communes, EDF peut fournir jusqu'à dix climatiseurs mobiles, dans la limite d'une enveloppe globale de 4 000 €.

Le coût unitaire étant inférieur à 400 €, l'opération n'entraînera aucune dépense pour le budget communal.

La livraison est attendue entre le 31 août et le 10 septembre.

La commune percevra d'abord la subvention, puis réglera la facture. Les démarches administratives en ligne ont été réalisées. À réception du matériel, la livraison sera déclarée sur la plateforme afin de déclencher le versement de la subvention, puis le paiement de la facture.

D'autres mesures sont également envisagées pour mieux faire face aux vagues de chaleur. Ingénierie 77, organisme auquel la commune adhère, proposera un accompagnement technique afin d'identifier et de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées au contexte local.

À terme, les rafraîchisseurs mobiles pourront être prêtés aux administrés, en priorité aux habitants les plus précaires, dans le cadre des actions de solidarité communale.

Bien sans maître

Madame la Maire rappelle que le bâtiment concerné menaçait de s'effondrer sur la voie publique.

L'inspection du site a également révélé que le bâtiment restait alimenté en eau et en électricité.

Le bien étant situé dans le périmètre des Bâtiments de France, une demande d'autorisation de travaux a été déposée auprès des services compétents. Sans réponse à ce jour, et compte tenu du péril imminent, la commune a choisi d'intervenir sans attendre afin de prévenir tout accident.

Les démarches nécessaires ont donc été engagées ; le coût des travaux s'élève à **3 000 €**.

Par ailleurs, la vente envisagée du terrain communal attenant n'a pas encore été réalisée.

Régie

À la suite de la délibération du 29 avril autorisant Madame la Maire à créer une régie d'avances et de recettes, une régie a été mise en place avec l'appui des services de la trésorerie. Elle permettra à la commune de gérer les petites dépenses et recettes, notamment celles liées aux manifestations communales.

Hayet ALLALOUCHE en assurera la responsabilité, avec Thierry COUESNON comme mandataire suppléant.

Madame la Maire précise qu'aucune indemnité spécifique ne sera attribuée pour ces fonctions. La rémunération globale des agents sera toutefois réexaminée lors du prochain groupe de travail consacré à ce sujet.

Site internet

Madame la Maire présente rapidement le site et met en avant le travail préparatoire réalisé.

La mise en ligne publique du site reste suspendue au retour de Mme DUMOUTIER, du Département, actuellement en congés.

Une formation sera organisée afin de permettre à la commune de gérer et mettre à jour le site en toute autonomie.

Plateforme de lavage à l'atelier communal

L'entreprise FS, qui a réalisé la première partie de l'équipement, achèvera les travaux à son retour de congé. La plateforme est prête ; il reste toutefois à finaliser l'accès à la dalle pour rendre l'ensemble fonctionnel.

Dératisation :

À la suite de la prolifération de rats constatée au centre de Beauchery, à Saint-Martin et à Chennetron, une entreprise de dératisation est intervenue le 27 juillet et renouvellera l'opération le 31 août. En parallèle, des sachets

de raticide ont été distribués aux habitants qui en ont fait la demande. La communication est assurée via Panneau Pocket, canal d'information et d'alerte utilisé par la commune.

Nettoyage des réservoirs d'eau :

Les réservoirs des châteaux d'eau font l'objet d'un nettoyage régulier, assuré par le syndicat d'eau potable S2E. La prochaine intervention est prévue le 7 septembre pour le réservoir de Beauchery et le 10 septembre pour celui de Chennetron.

Changement de canalisation et enfouissement de la fibre :

Des travaux de canalisation entre Bonsac et Saint-Martin, ainsi que d'enfouissement de la fibre à Saint-Martin, sont prévus courant septembre, voire en octobre. Ils pourront entraîner ponctuellement des perturbations de circulation.

Sécurité incendie

En raison des épisodes répétés de canicule, les réserves incendie à l'air libre se sont fortement évaporées. Une réflexion est engagée afin de maintenir un niveau de protection suffisant contre le risque d'incendie dans l'ensemble des bourgs et hameaux. Les services du SDIS sont régulièrement informés via une plateforme dédiée, afin que les pompiers disposent des éléments nécessaires en cas d'intervention.

Concessions au cimetière

La commune déplore le décès de plusieurs habitants ou anciens habitants au cours de l'été. Ces situations ont mis en évidence le retard des outils dont dispose le secrétariat, limitant sa capacité à répondre rapidement et efficacement aux besoins. Ce retard a désormais été comblé.

Soirée festive du 22 août :

La commune a mis la salle des fêtes à disposition afin d'offrir aux habitants qui le souhaitent un moment convivial. Chacun est invité à apporter un plat à partager, dans l'esprit de la fête des voisins.

Les participants proposent de faire de cette soirée un rendez-vous mensuel, éventuellement organisé autour d'un thème.

Sous réserve que la salle ne soit pas louée et que les participants s'engagent à la rendre propre, la commune ne s'oppose pas à sa mise à disposition, celle-ci n'entraînant aucun coût.

Spectacle de feu du 24 octobre :

Madame la Maire annonce l'organisation d'un spectacle de feu le samedi 24 octobre, à l'occasion du passage à l'heure d'hiver. La soirée comprendra un numéro de jonglage, un embrasement de type feu de la Saint-Jean et un petit feu d'artifice. La commune prendra en charge la prestation de la troupe, pour un montant de 500 € conforme au budget prévu, ainsi que le repas des huit artistes.

La présence d'un food truck et d'une sonorisation est également envisagée afin de renforcer l'ambiance festive et de compléter la soirée.